

LE DOCUMENT DU VATICAN SUR LA MORALE SEXUELLE

Dans "La Croix", Jean Potin écrit notamment :

(...) Le document fait reposer principalement la morale chrétienne en matière sexuelle sur les préceptes de la loi naturelle qui ont une valeur absolue et immuable. Il demande que la violation directe de la morale en matière de sexualité continué à être considérée comme une faute objectivement grave, un péché mortel.

Ce rappel vigoureux de l'enseignement de la morale catholique en matière de sexualité était certainement nécessaire face à la dégradation des mœurs et à la confusion des esprits en cette matière.

Il ne manquera cependant pas d'être fortement controversé par beaucoup de moralistes, qui, en raison des progrès accomplis ce dernier siècle en psychologie, en ethnologie et en histoire des institutions sociales et religieuses, admettent de plus en plus difficilement « l'existence de lois immuables inscrites dans les éléments constitutifs de la nature humaine ». Cette insistance sur la loi naturelle pour fonder la morale de l'Evangile risque aussi de freiner le dialogue œcuménique avec les protestants, car ce point est au cœur des controverses entre catholiques et protestants depuis toujours. (...)

Or, le document de la Congrégation pour la Doctrine de la foi concerne plus particulièrement la vie affective des jeunes, puisqu'elle traite notamment des relations préconjugales, des tendances homosexuelles, de la masturbation. (...)

Mais en rappelant les exigences de ce qu'on appelle la loi naturelle, les jeunes se sentiront-ils aidés à démêler la part

de ténèbres et de lumière que comporte la sexualité humaine ? N'aurait-il pas été plus souhaitable que l'Eglise, comme elle le fait heureusement aujourd'hui le plus souvent, aide les jeunes générations à lever les ambiguïtés de leur vie affective, à approfondir leur amour naissant. Mais cet amour naissant et tâtonnant n'est pas suffisamment pris en considération.

Il faut admettre que les jeunes vivent leur sexualité dans un contexte moral qui a été façonné par les générations précédentes, on ne peut rêver de conditions idéales de moralité pour pouvoir leur annoncer l'Evangile. C'est dans ce qu'il vit que l'homme doit découvrir l'appel du Christ à un amour plus généreux. Encore faut-il que ce qu'il vit soit pris en considération ; les jeunes admettront-ils que les relations sexuelles préconjugales ne soient considérées que sous leur aspect négatif ? (...)

La vie chrétienne a des exigences précises en matière de sexualité et il fallait que la Congrégation pour la Doctrine de la foi les rappelle. Mais il vaudrait sans doute mieux que les jeunes et les adultes découvrent ces exigences à travers la personne du Christ et son amour pour les hommes. (16/11/1976)

Doctrine et langage

Dans Témoignage Chrétien, Albert Longchamp reproche au texte romain sa perspective juridique et son langage :

Dans sa longue histoire, ce n'est pas la première fois que l'Eglise marche ainsi à contre-courant des comportements de son temps pour rappeler les valeurs morales inscrites dans le message du Christ. Elle en a le droit et même le devoir, dont

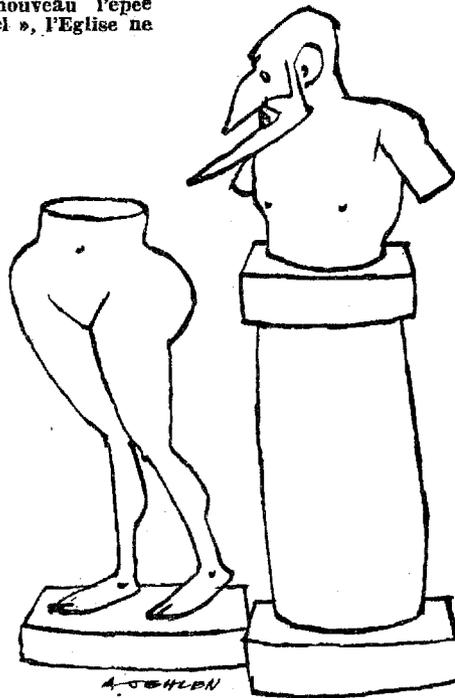
elle s'est acquittée dès les premières décennies de son existence. Ses prises de position en matière de justice sociale et de politique sont fondées sur ce même droit.

Tout porte à croire, cependant, que le dernier document sur la sexualité n'atteindra pas le but recherché. Ses auteurs sont restés figés dans une perspective juridique et un langage qui ne peuvent plus rendre compte des situations dont ils traitent. [...]

Nul ne saurait nier qu'une certaine sexualité conduise à des dépravations graves. Il n'est pas moins douteux cependant que les catégories de péché « mortel » ou « véniel » puissent mesurer correctement tous les conditionnements impliqués dans des phénomènes comme l'homosexualité ou la masturbation.

A brandir à nouveau l'épée du « péché mortel », l'Eglise ne

change pas sa position fondamentale sur la sexualité, mais elle change de ton. Elle n'avait pas produit depuis longtemps de texte aussi sévère dans le contenu et désuet dans les formes. La joie de la foi y fait place à la peur de la loi ; l'espérance de libération en Jésus-Christ cède à la crainte des actes intrinsèquement pervers. Texte culpabilisant pour ceux qui le prendront au sérieux, texte méprisé par les autres, il manque surtout d'esprit évangélique. Pas une référence à la charité du Christ. Les exemples montrant la délicatesse de son attitude n'auraient pourtant pas manqué. Grave lacune. Car la loi unique, celle qui résume toutes les autres, c'est l'amour. (TC, 22/1/1976)



Unter dem Titel: "Sexual-Normen: Am Gefrierpunkt festgeschrieben" schreibt Hanspeter Oschwald in "Publik-Forum" u.a.:

Der Vatikan hat nichts hinzugelernt, seitdem 1968 die Enzyklika *Humanae vitae* veröffentlicht wurde und bei der Mehrheit der Katholiken Ablehnung gefunden hat. Die starre, weder am Menschen noch an den Aufgaben der Kirche heute orientierte Vorschriftenverbissenheit hat in zwei Jahren bei der römischen Glaubenskongregation ein Dokument reifen lassen, das nicht nur das damalige Verbot der empfängnisverhütenden Mittel bestätigt, sondern sich auch von der vom Konzil verklauseliert beschlossenen neuen sexuellen Orientierungsnorm absetzt und die alte statische Norm-Orientierung unterstreicht, die im Bereich der Sexualität von naturrechtlichen Prinzipien beherrscht ist, die allein von der biologischen Zweckbestimmung des sexuellen Aktes ausgehen. (...)

An dem römischen Dokument soll zwei Jahre gearbeitet und es soll die Meinung von Kirchenvätern vieler Länder gehört worden sein. Es ist anzu-

nehmen, daß dabei auch die Ergebnisse von Umfragen in Rom bekanntgeworden sind. So hat bei der Umfrage unter den Lesern der Bistumspressen in der Bundesrepublik (dieser Leserkreis ist bestimmt nicht der kirchenfeindliche) mehr als die Hälfte geantwortet, daß die Bistumspressen ihnen in Familienproblemen nichts zu sagen hat. Man kann seit *Humanae vitae* auch sagen, daß die Kirche den meisten in diesem für sie wesentlichen Bereich nicht nur kaum mehr etwas zu sagen hat, sondern sie regelrecht im Stich läßt.

Die überwiegende Mehrheit des aktiven Seelsorgeklerus der Diözese Graz-Seckau (Steiermark) hält eine von Eheleuten in christlicher Verantwortung getroffene Empfängnisverhütung für richtig und akzeptiert auch die freie Wahl der Methode durch die Eheleute. Bei einer schriftlichen Umfrage stimmten dem Satz „Die Frage nach der Wahl der Methode und Empfängnisverhütung ist eine Frage des Ehepaars

und des Arztes“ 69,5 Prozent zu. Die These „Der einzelne eheliche Akt ist auch dann sittlich vertretbar, wenn die Eheleute nach gewissenhaften Überlegungen zu dem Schluß kommen, daß sie kein (oder kein weiteres) Kind zeugen dürfen und daher eine Methode anwenden, die das Entstehen neuen Lebens verhindert“ bejahten 86,5 Prozent. (...)

Angesichts der tatsächlich vorhandenen Auswüchse ist den engstirnigen „Glaubenswächtern“ nichts anderes als Gesetz und Ordnung eingefallen, mit dem die Kirche zwar alt geworden ist, aber daraus nicht die Lehre ziehen darf, aktiv an der Zerstörung der eigenen Zukunft zu arbeiten. Tabus, Gängelei und Verbote können die zweifellos vorhandenen Abirrungen nicht beseitigen. Sie werden aber mit Sicherheit eines erreichen: die Fortsetzung der Abwanderung aus der Kirche, steigende Zweifel an der Kirche.

17. 1. 1976